

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2235

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« qui prend le nom de »,

le mot :

« dénommée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.